



FACE AUX MANOEUVRES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL, NOUS RÉAFFIRMONS QU'IL EST URGENT DE DONNER SATISFACTION A NOS REVENDICATIONS !

L'assemblée générale des agent-e-s des collèges de Seine Saint Denis (qui a réuni plus de 80 collègues venu-e-s de 36 établissements différents, à l'appel de FO Conseil départemental et Sud Éducation 93) a discuté de l'annonce par le conseil départemental de la mise en place d'un dispositif, piloté par une entreprise privée, « d'évaluation et de prévention des risques psychosociaux. »

Autrement dit, le conseil départemental annonce l'organisation d'audits dans nos collèges pour faire la chasse aux agent-e-s qui se mettent en arrêt maladie.

Encore une provocation ! ça suffit !

Depuis le 1^{er} janvier, nous subissons déjà la remise en place honteuse du jour de carence.

De partout, des témoignages remontent sur le manque de personnels dans les collèges, sur des préconisations médicales non respectées, sur des maltraitements au travail... Si nous, agent-e-s, nous mettons en arrêt maladie, c'est que nous n'en pouvons plus, c'est que nous ne supportons plus physiquement les conditions de travail inacceptables imposées par le conseil départemental.

Nous décidons de ne pas tomber dans le piège de la division tendue par le conseil départemental entre bien-portant-e-s et malades, entre jeunes et ancien-ne-s, entre contractuel-le-s et titulaires.

Il n'y a qu'un seul moyen d'améliorer le service public d'entretien, d'accueil et de cantine dans les collèges, c'est de répondre à nos revendications :

- Création de tous Les postes nécessaires, en particulier pour assurer Le remplacement des personnels absents**
- Titularisation de tous Les collègues sous contrat précaire**
- Abrogation du jour de carence**
- Respect de toutes Les préconisations médicales**

C'est la réponse que nous décidons d'envoyer au conseil départemental.

**C'EST AUSSI POURQUOI NOUS APPELONS A LA GREVE NATIONALE DU 22 MARS
LANCÉE DANS TOUTE LA FONCTION PUBLIQUE.**